

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 7 avril 2022**  
**N° 21**

**Objet : Demande de financement LEADER  
Expérimentation d'un dispositif de participation citoyenne partagé**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

**Etaient représentés :**

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

**Etaient excusés :**

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Chidéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 11/04/2022**

<http://application.apf13.fr/applic/>

99\_DE-004-200067437-20220407-21\_07042022

**Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :**

La démocratie participative vise à faire participer les citoyens, les corps intermédiaires, la société civile, aux décisions politiques locales qui les concernent, à favoriser et recueillir les expressions citoyennes, sur toute une diversité de thématiques territoriales, aussi bien celles de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité, de la jeunesse, de l'alimentation mais aussi de l'environnement et désormais de l'énergie et du climat.

Ce type de démarche permet d'informer les habitants du territoire d'un projet, de faire remonter des expertises d'usagers sur un service déjà existant, de faire exprimer des attentes de nouveaux services, de nouveaux besoins.

Au travers du dialogue qui constitue la base de son processus, la démocratie participative contribue à prévenir des déséquilibres territoriaux, des tensions, à impliquer davantage les citoyens dans la vie locale et à renforcer le lien social entre habitants, professionnels, techniciens et élus, à optimiser une relation de confiance entre habitants et administration locale.

La loi ATR (Administration Territoriale de la République) de 1992, inscrite à l'article L2141-1 du CGCT, énonce « Les droits des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

Bien que Provence Alpes Agglomération ne soit pas dans l'obligation de se doter d'outils de participation citoyenne (EPCI de moins de 50 000 habitants), elle souhaite tout de même et de façon volontaire amener les habitants à participer davantage aux débats et décisions locales.

L'idée du projet est de partir de l'expérience passée des conseils de développement et autres instances citoyennes, et de les enrichir des retours d'autres initiatives françaises en matière de démocratie participative, pour permettre de construire une démarche d'expérimentation d'un dispositif de concertation citoyenne partagé. Ce nouveau dispositif de concertation comprendra notamment :

- des programmes de formation adaptés pour les élus / techniciens / citoyens ;
- des rencontres grand public permettant d'inviter des personnes ressources et des témoins d'initiatives existantes, de débattre et d'échanger avec les habitants des territoires concernés ;
- un espace de ressources numériques (documents clés, vidéos explicatives, ressources existantes et pertinentes sur le sujet) ;
- la mise en place d'une plateforme numérique de participation citoyenne avec une communication dédiée.

Pour ce dernier point il est proposé que Provence Alpes Agglomération coopère avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch elle aussi en recherche de ce type d'outil.

Ce projet est éligible à la sous-mesure « Coopération » des programmes LEADER des GAL d'ignois, Durance Provence et Sisteronais-Buech.

Les budgets et plans de financement du projet s'établiraient de la façon suivante :

**Budget prévisionnel global pour l'ensemble du projet de coopération (PAA et CCSB)**

| Dépenses prévisionnelles                                           | Montant en € TTC    |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Plateforme numérique de participation citoyenne                    | 39 000,00 €         |
| Communication (charte graphique projet et impression des supports) | 9 420,00 €          |
| Frais de réception                                                 | 2 016,00 €          |
| Accompagnement formation/animation X2                              | 21 840,00 €         |
| Théâtre forum                                                      | 2 710,00 €          |
| Conférence/Prestation de sensibilisation                           | 5 480,00 €          |
| Location espaces réunions                                          | 8 000,00 €          |
| Formation aux méthodes de concertation                             | 3 000,00 €          |
| Salaires Chargé de mission et VTA sur 24 mois                      | 117 890,15 €        |
| Coûts indirects                                                    | 17 683,52 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                       | <b>227 039,67 €</b> |

Plan de financement prévisionnel :

| Plan de Financement prévisionnel - GAL Dignois |                     |             |
|------------------------------------------------|---------------------|-------------|
| Financeurs                                     | Montant en € TTC    | en %        |
| FEADER                                         | 69 824,03 €         | 54%         |
| Co-financement public                          | 46 549,36 €         | 36%         |
| Autofinancement PAA                            | 12 930,38 €         | 10%         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>129 303,77 €</b> | <b>100%</b> |

| Plan de Financement prévisionnel - GAL Durance Provence |                    |             |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| Financeurs                                              | Montant en € TTC   | en %        |
| FEADER                                                  | 41 562,57 €        | 54%         |
| Co-financement public                                   | 27 708,38 €        | 36%         |
| Autofinancement PAA                                     | 7 696,77 €         | 10%         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>76 967,72 €</b> | <b>100%</b> |

| Plan de Financement prévisionnel - hors opération LEADER* |                   |             |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| Financeurs                                                | Montant en € TTC  | en %        |
| Autofinancement PAA                                       | 4 252,12 €        | 100%        |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>4 252,12 €</b> | <b>100%</b> |

\*NB. Moustiers-Sainte-Marie, St Jurs, Sainte-Croix-du-Verdon

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Appel d'offres f.legal@ecop

99\_DE-004-200067437-20220407-21\_07042022

**Plan de financement prévisionnel global (projet sur les 46 communes de PAA)**

| Financeurs            | Montant en € TTC    | en %        |
|-----------------------|---------------------|-------------|
| FEADER                | 111 386,60 €        | 52,91%      |
| Co-financement public | 74 257,74 €         | 35,27%      |
| Autofinancement PAA   | 24 879,27 €         | 11,82%      |
| <b>TOTAL</b>          | <b>210 523,61 €</b> | <b>100%</b> |

Il est précisé que :

- pour les communes de Moustiers-Sainte-Marie, St Jurs, Sainte-Croix-du-Verdon, le montant issu de la clé de répartition calculée sur la population étant inférieur au montant éligible au programme LEADER - GAL Grand Verdon ; Provence Alpes Agglomération financera l'opération sans subvention.
- La Communauté de communes du Sisteronais Buëch, en tant que partenaire du projet de coopération LEADER, prendra à sa charge les dépenses relatives au territoire du GAL Sisteronais Buëch (plateforme numérique et communication) au prorata de sa population soit 16 516,06 €.

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet d'expérimentation du dispositif de participation citoyenne partagé,
- D'approuver les budgets et plans de financement prévisionnels ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de la Région PACA ou de tout autre financeur, via les programmes LEADER Dignois et Durance-Provence,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à ces demandes de financement.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

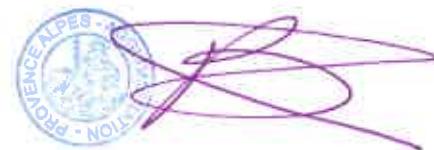
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour 4 votes contre et 1 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

application agrée E-journal officiel

99\_DE-094-200067437-20220407-21\_07042022